

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE VAL-D'ARC

**Procès-Verbal du conseil municipal
du 17 - 01 - 2025**

Ouverture de la séance à 19h30

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 13/01/2025
En exercice : 23	Date d'affichage : 13/01/2025
Quorum : 12	
Présents : 15	
Votants : 15 dont 4 pouvoirs	

Présents : Mrs Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane --
COMBET Claire - GENON Marie - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra
- MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole
-MELLAN Lionel - PAVIET Laura - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Excusés : Mrs Mmes JALLIFFIER-VERNE Christelle (pouvoir à Véronique
GAZET, Bruno MICHELLAND (pouvoir à Josyane BAZIN), Stéphanie PEREZ
(pouvoir à Alexandra LEGRAND), BIBOLLET Nicolas, DELWAL Jean-Luc,
GACHET Roger (pouvoir à Hervé GENON).

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du PV de la séance du 13 décembre 2024,
2. Approbation de l'ordre du jour,
3. Désignation du secrétaire de séance,
4. Attribution 2^{ème} phase des travaux de la traversée d'Aiguebelle,
5. Débat d'orientation budgétaire 2025,
6. Attribution des terrains de la Marliery,
7. Achat par un particulier de la parcelle 947 – commune déléguée de Randens,

8. Subvention façades grande rue à Aiguebelle
9. Délibération ouverture de crédits
10. Questions diverses.

1. Approbation du PV de séance du conseil du 13 décembre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 13 décembre 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal. Le procès-verbal est adopté.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire soumet l'ordre du jour aux membres du conseil municipal

L'ordre du jour est soumis au vote

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

3. Désignation du secrétaire de séance:

Josyane Bazin est désignée comme secrétaire de séance

4. Attribution 2^{ème} phase de la traversée d'Aiguebelle

Le projet du plan de principe et dont la consultation s'est déroulée entre la deuxième quinzaine de décembre 2024 et le 10 janvier 2025 12h a fait l'objet d'une ouverture de plis par la commission d'appel d'offres le vendredi 10 janvier 2025 à 16h45.

Lot 1 - Aménagement de surfaces et reprises des trottoirs – voirie) dont l'estimation du maître d'œuvre s'élève à 945.972 €uros H.T.

Nous avons reçu deux offres :

- Eiffage pour 1.118.161,50 €uros H.T.
- SERTPR EUROVIA pour 986.959,45 €uros H.T.

Les propositions étant supérieures à l'estimation, une renégociation a été demandé, dont les propositions ont été :

- Eiffage pour 1.137.491.34 €uros H.T.
- SERTPR EUROVIA pour 947.909,45 €uros H.T.

La proposition de l'entreprise SERTPR EUROVIA a été retenue pour une valeur HT de 947.909,45 €uros

Lot 2 - Aménagement des espaces verts - plantations dont l'estimation du maître d'œuvre s'élève à 46.612,50 €uros H.T.

Nous avons reçu trois offres :

- SCAE basée à Mercury pour 43.586,00 €uros H.T.
- GONTHIER basée à Cognin pour 49.741,45 €uros H.T.
- EVS basée à Chambéry pour 44.007,23 €uros H.T.

Une renégociation a été demandée suite à une modification de l'offre

- SCAE pour 29.025,00 €uros H.T.
- GONTHIER pour 41.951,45 €uros H.T.
- EVS pour 29.354,79 €uros H.T.

La proposition de l'entreprise SCAE a été retenue pour une valeur HT de 29.025 €uros

Il faudra être vigilant sur le phasage des travaux. L'idéal serait un début des travaux début février 2025. Il sera impératif que la circulation soit effective dans les deux sens de circulation les samedis correspondant aux vacances scolaires.

Délibération à prendre.

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

5. Débat d'Orientation Budgétaire

Le budget de l'année 2025 sera un budget contraint.

- Prévoir une réflexion sur l'aménagement de la cour d'école de la commune déléguée de Randens.
- Prévoir, suivant coût, l'acquisition d'un transformateur pour les manifestations du parc Rochette.
- Travaux sur les bornes incendie.
- Frais d'étude du PIZ.
- Travaux montée du Péry
- Continuité de modification de l'éclairage public
- Continuité de l'aide pour la réfection des façades de la grande rue d'Aiguebelle
- Prévoir le renouvellement des tables du foyer rural.

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

6. Attribution des terrains de la Marliéry

Les biens sans maître de la Marliéry seront proposés à un tarif de 2.10 €uros le m2. Ce tarif nous permettra d'absorber les frais de biens sans maître et les frais de bornage. Pour rappel, les frais de notaires sont à la charge des acquéreurs.

Délibération à prendre.

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

7. Achat par un particulier de la parcelle 947 – commune déléguée de Randens

L'ensemble du conseil municipal refus de vendre cette parcelle mais s'engage à faire l'entretien nécessaire 2 fois par an. Cela concerne une bande de 10m de large environ.

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

8. Subvention façades grande rue commune déléguée d'Aiguebelle

Point reporté au prochain conseil car les dossiers de demandes n'ont pas été déposés.

9. Délibération ouverture de crédits

Point reporté au prochain conseil.

10. Questions diverses

- Lettre de Mr REGALLET Adrien : un courrier de réponse va être envoyé.
- Lettre des conjoints NEGRETTI : lancement de la procédure de biens sans maître.
- Invitation par ASO à la présentation du prochain critérium du Dauphiné : Bruno RIZZON propose de représenter la commune.
- Proposition de différer la réflexion sur la mise en place d'une indemnité pour utilisation du domaine public.
- Réunion sur l'instruction des documents d'urbanisme suite à notre courrier : les maires sont invités en sous-préfecture vendredi prochain à 14h.
- Remboursement à un agent pour des achats faits.
 - o Délibération à prendre : Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0
- Non facturation des frais de chauffage (100 €uros) à une administrée pour la location du foyer rural en janvier 2025 suite au non fonctionnement dudit chauffage.
 - o Délibération à prendre : Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 21h25

Fait à Val d'Arc le 18 janvier 2025

Le secrétaire de séance



Le Maire

